

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Hiver 2012

POM2003-50
Séminaire de synthèse en administration publique et politique publique

Enseignante : Dorra Skander
Courriel : skander.dorra@uqam.ca
Disponibilité : Jeudi de 13h à 16h ou sur RDV

Objectif général

Ce séminaire vise à offrir aux participants l'occasion d'approfondir leurs connaissances déjà acquises dans le cadre de leur cheminement par le biais de leur application à un enjeu ou une problématique du terrain reliée au contexte de l'administration publique et de la politique publique.

Ce séminaire vise ainsi l'intégration des notions vues dans le cadre des cours antérieurs au cœur d'une problématique préalablement ciblée. L'objectif est de favoriser la capacité d'établir des liens, analyser et discuter les connaissances théoriques acquises dans une situation concrète de terrain ou une problématique sous-jacentes au contexte de l'administration publique et de la politique publique.

En fonction de ses propres objectifs, chaque étudiant devra choisir une problématique liée à son milieu de travail dans la fonction publique ou un enjeu lié au contexte de l'administration publique et de la politique publique. Après avoir validé sa problématique auprès de l'enseignante, chaque étudiant devra développer une recherche analytique et critique en mettant l'accent sur les connaissances acquises tout au long de son cursus. En conclusion, il devra proposer une stratégie pour une éventuelle intervention corrective ou produire des recommandations spécifiques aux enjeux et défis soulevés dans le cadre de son analyse.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, ce séminaire de synthèse vise à permettre aux participants :

- de dégager une appréciation plus approfondie du contexte et des enjeux relatifs à l'environnement des organismes publics;
- de comprendre les principaux défis sont sous-jacents aux pratiques et stratégies de l'administration publique et de la politique publique;
- d'utiliser des outils ou modèles d'analyse et de synthèse développés dans les cours antérieurs;
- d'interagir dans une démarche constructive avec l'enseignante et de confronter ses perceptions et idées avec celles des autres étudiants du cours.

Démarche pédagogique

Vu les objectifs du cours, l'approche pédagogique privilégie deux types de rencontres : collectives (en groupe) et individuelles (sur RDV). Les rencontres de groupe seront planifiées une fois par quinzaine selon l'échéancier pré-établi ci-dessous. La présence à ces séances est strictement obligatoire.

Les rencontres individuelles se font au cas par cas selon les besoins des étudiants et l'état d'avancement de leur projet de recherche. Dans le but d'approfondir son projet de recherche, chaque étudiant devra rencontrer individuellement l'enseignante au moins 2 fois au cours de la session. Les étudiants qui désirent rencontrer l'enseignante doivent la contacter par courriel au moins 48h à l'avance pour fixer un RDV.

Afin de favoriser l'interaction constructive et le transfert des connaissances, la dernière séance, prévue pour les présentations des travaux, se déroulera sur toute la journée sous forme de colloque conjoint avec les étudiants du cours BGP5010.

Axes d'évaluation

Participation

Vu les objectifs de cette activité de synthèse, l'apprentissage se fait en grande partie via l'interaction avec les autres étudiants et l'enseignante. Ainsi, la présence aux rencontres de groupe est obligatoire et la participation est fortement encouragée. De plus, dès la première séance, les étudiants doivent se regrouper en équipes de 2 (listes à remettre à l'enseignante) pour favoriser les échanges et discussions tout au long de la session entre les binômes. À la fin de la session, chaque participant doit accorder une note à son co-équipier et la remettre à l'enseignante. Par conséquent, cette évaluation dépend de deux axes principaux : la participation des étudiants aux rencontres de groupe et leur implication dans leur équipe de support (vis-à-vis du binôme).

Travail de session

Dès le début de la session, chaque étudiant, doit, cibler une problématique sous-jacente à son milieu de travail dans la fonction publique ou un enjeu lié au contexte de l'administration publique et de la politique publique. Par la suite, il doit effectuer des recherches, à partir des connaissances acquises dans le cadre de son parcours afin de l'analyser en profondeur et proposer, si possible, des pistes de solutions ou une stratégie corrective. Des exemples concrets seront présentés en classe par l'enseignante dès la deuxième séance du cours. Le rapport final doit être de 15 à 20 pages max (Arial 11, interligne 1.5) et doit respecter les normes de présentation des travaux en vigueur à l'UQAM. Il doit être remis à l'enseignante en version papier, une semaine avant la date de présentations des travaux.

Présentations du travail individuel

Au cours de la session, chaque étudiant doit présenter à deux reprises l'état d'avancement de ses travaux. Au cours de la séance 3, chaque étudiant doit présenter sommairement (10 minutes) son terrain de recherche (organisation ciblée, mission, objectifs, environnement général, parties prenantes, problématique ciblée, etc.). Une synthèse doit être envoyée à l'enseignante, 48H avant la date prévue pour cette présentation (1 à 2 pages max). Par la suite, au cours de la séance 6, chaque étudiant doit présenter (10 minutes) l'état d'avancement de son travail individuel : rappel de la problématique et des sous questions, liens établis avec les connaissances déjà acquises, approche, etc. Une deuxième synthèse doit être envoyée à l'enseignante, 48H avant la date prévue pour cette présentation (1 à 2 pages max).

Au cours de la dernière séance, les étudiants doivent présenter leur travail de recherche (problématique, cadre d'analyse, méthodologie, résultats et recommandations). Cette présentation qui doit être de 10 à 15 minutes sera suivie d'une période de questions de 10 minutes. Afin d'assurer une certaine dynamique, il est conseillé d'utiliser des supports audiovisuels. La présentation sera évaluée selon les critères suivants : la qualité des diapositives et/ou des documents utilisés, l'originalité et le professionnalisme, la planification et le respect du temps alloué et la pertinence des réponses aux questions posées par l'enseignante et les autres participants à ce séminaire.

Pondération

Rapport final	60%
Présentations mi-session et rapports d'étape (séances 3 et 6)	20%
Présentation finale	10%
Participation aux séances de groupe & Collaboration/ binôme	10%

Matériel pédagogique

Référence obligatoire

Gauthier, B. (dir.) 2008. « Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données ». Québec : Presses de l'université du Québec, ISBN : 2760516008 (5ème édition).

Autres :

Matériel accessible sur *Moodle* déposé au cours de la session par l'enseignante.

Planification du cours*

Séance 1 : 13 janvier 2012

- Présentation des étudiants et de l'enseignante
- Présentation des objectifs et du schéma intégrateur de l'activité de synthèse
- Explication de l'approche pédagogique et des modes d'évaluation
- Formation des équipes de support : 2 étudiants (listes à remettre à l'enseignante)

Séance 2 : 27 janvier 2012

- Définition de l'objet d'étude
- Choix de la problématique de recherche

Gauthier, B. (2008), Chapitres 2 & 3.

Séance 3 : 10 février 2012

- Présentations sommaires des objets /problématiques de recherche (10 minutes max)
 - Organisation ciblée
 - Environnement général
 - Principales parties prenantes
 - Problématique envisagée

Séance 4 : 17 février 2012

- Revue des principales stratégies de recherche
- Présentation des principaux outils de recherche

Gauthier, B. (2008), Chapitres 4 & 6.

Séance 5 : 09 mars 2012

- Discussion des outils d'analyse/ en fonction des problématiques ciblées
- Exercices sur la planification du cadre méthodologique

Gauthier, B. (2008), Chapitres 7, 12 & 17.

Séance 6 : 30 mars 2012

- Présentations de l'état d'avancement des travaux individuels (10 minutes max) :
 - Rappel de la problématique et des sous questions
 - Liens établis avec les connaissances déjà acquises
 - Approche en recherche
 - Principales contraintes sur le terrain

Séance 7 : 06 avril 2012

- L'éthique en recherche sociale
- Remise de la version papier du rapport final
- Évaluation des binômes
- Discussion préliminaire/ présentations finales

Gauthier, B. (2008), Chapitre 10.

Séance 8 : Journée complète (Horaire planifié de 10h à 16h30) : 13 avril 2012

- Présentation finale de chaque participant de son travail individuel (10 à 15 minutes max) suivie d'une période d'échanges et questions (10 minutes max)
- Remise de la présentation Ppt à l'enseignante

*Dates à confirmer lors de la première séance.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.